



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N° 2022-28

Ouverture de la séance à 19h00

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 27 juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

Membres présents (13) : Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Eve ROUKINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Alan SORRENTI, Bernard CHAUTEMPS, Sophie MULLER COWLEY, Levent BAYAT, Jean-Pascal MEGEVAND.

Absents excusés ayant donné procuration (4) : Michèle DUVAL à Alan SORRENTI, Lionel VESIN à Eve ROUKINE, Sophie GIROD à Bernard CHAUTEMPS, Jérôme DEMIET à Carole VINCENT

Absente excusée (1) : Geneviève LAZZAROTTO

Présents : 13 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 17

Secrétaire de séance : Jean AMELINE

Délibération n° 2022-28 : Modification du règlement des food-trucks

Madame Le Maire rappelle que des autorisations d'occupation du domaine public ont été attribuées à des food-trucks contre paiement d'une redevance journalière. Cette redevance est mise en recouvrement tous les mois au vu du planning de présence du commerçant ambulancier. Afin de simplifier les modalités de mise en recouvrement, il est proposé de mettre en place une facturation semestrielle de la redevance, payable d'avance.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** les modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public ci-dessus présentées.

Fait et délibéré à Neydens le 5 juillet 2022

Le Maire, Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,
JEAN AMELINE

